

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2010

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DE GROUPES - (n° 2237)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 54

présenté par
Mme Batho
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« bandes »,

rédiger ainsi la fin de l'intitulé du chapitre 1^{er} :

« organisées violentes et les attroupements violents. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par le contenu du chapitre 1^{er} de la proposition de loi.